

Réunion restreinte du 11 mai 2022

P.V. n° 25

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. BOLLATI – HUS – LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfn.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros.

1. CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 23399166 – Poule A – C.O. Cerizay / U.S. Migné-Auxances du 07/05/2022

Courriel de l'U.S. Migné-Auxances du 06/05/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Migné-Auxances**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'U.S. Migné-Auxances (2^{ème} forfait).

Match n° 23399344 – Poule C – F.R.E.P. St-Vincent de Paul Ent. / Les Genêts d'Anglet Football du 07/05/2022

Courriel de F.R.E.P. St-Vincent de Paul du 06/05/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de F.R.E.P. St-Vincent de Paul Ent.**

Amende de 47 euros pour forfait à F.R.E.P. St-Vincent de Paul (1^{er} forfait).

U18 REGIONAL 1

Match n° 23399528 – Poule B – E.S.A. Brive / G.J. Chamiers Sanilhac Coursac du 07/05/2022

Courriel de l'E.S.A. Brive du 06/05/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S.A. Brive**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S.A. Brive (2^{ème} forfait).

Match n° 23399529 – Poule B – A.S. Aix sur Vienne / U.S. Lormont du 07/05/2022

Courriel de l'U.S. Lormont du 07/05/2022 à 10h05 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Lormont**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'U.S. Lormont (1^{er} forfait).

COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 11 MAI 2022

PAGE 2/3

Match n° 23399532 – Poule B – Bergerac Périgord F.C. / J.A. Isle du 07/05/2022

Courriel de la J.A. Isle du 06/05/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.A. Isle.**

Amende de 47 euros pour forfait à la J.A. Isle (1^{er} forfait).

U17 REGIONAL 1

Match n° 23400159 – Poule B – Tulle Football Corrèze / E.S. Ambarésienne du 07/05/2022

Courriel de l'E.S. Ambarésienne du 04/05/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Ambarésienne.**

Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S. Ambarésienne (1^{er} forfait).

U15 REGIONAL 2

Match n° 23401882 – Poule B – C.M. Floirac / La Roche-Rivières F.C. Tardoire du 07/05/2022

Courriel de La Roche-Rivières F.C. Tardoire du 07/05/2022 à 08h32 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de La Roche-Rivières F.C. Tardoire.**

Amende de 47 euros pour forfait à La Roche-Rivières F.C. Tardoire (2^{ème} forfait).

Match n° 23401884 – Poule B – Prigonrieux F.C. / O.F.C. de Ruelle du 07/05/2022

Courriel de l'O.F.C. de Ruelle du 06/05/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'O.F.C. de Ruelle.**

Amende de 47 euros pour forfait à l'O.F.C. de Ruelle (2^{ème} forfait).

U14 REGIONAL 2

Match n° 24131740 – Poule B – O.F.C. de Ruelle / Limoges Beaubreuil F.C. du 07/05/2022

Absence de Limoges Beaubreuil F.C.

Présence de l'arbitre officiel et du club recevant.

La Commission déclare le **forfait de Limoges Beaubreuil F.C.**

Amende de 47 euros pour forfait à Limoges Beaubreuil F.C. (1^{er} forfait).

Les frais de déplacement de l'arbitre seront débités au club de Limoges Beaubreuil F.C.

2. FINALES D'ACCESSION EN CN U17 ET CN U19

Accession au CN U17

« L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules d'U16 R1, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales. »

La **finale** a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission **le samedi 11/06/2022 à 14h00.**

Le tirage au sort des ½ Finales a été effectué le 02/05/2022 par la C.R. Jeunes (le club recevant est celui désigné en premier) :

Matches à jouer le samedi 28/05/2022 à 15h30 :

- Stade Poitevin F.C. / Les Croisés de St-André Bayonne
- F.C.E. Mérignac Arlac / F.C. Marmande 47

Accession au CN U19

« L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules d'U18 R1, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales. »

La **finale** a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission **le samedi 11/06/2022 à 17h00.**

Le tirage au sort des ½ Finales a été effectué le 02/05/2022 par la C.R. Jeunes (le club recevant est celui désigné en premier) :

Matches à jouer le samedi 28/05/2022 à 15h30 :

- Chamois Niortais F.C. / Pau F.C.
- Stade Poitevin F.C. / Bergerac Périgord F.C.

Le Président,
Patrick DEMARET

Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 11/05/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.